

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 2 Novembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CARLENCAS ET LEVAS se sont réunis à 18h00 à la salle de la Mairie de Carlenecas, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 27 octobre 2020, conformément à l'Article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme TOLUAFE Sylvie, Mme RADURIAU Linda, Mme ARNAUD Émilie, Mr POUJOL Cédric, MR ALZIEU Marc, Mr FIGAROL Gérard, Mr BOUCHET Joël, Mr GIMENO Michel.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mr BEDRY Bruno a donné procuration à Mr BOUCHET Joël.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mr MITTENAERE Johnny
Mme BEDRY Amélie

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. **Émilie ARNAUD** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05/10/2020

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Convention Hérault Énergies

Madame le Maire propose au Conseil de signer la Convention d'Hérault Énergies. Hérault Energies est un organisme qui vient en aide aux communes concernant les projets dans le domaine de l'Énergie du type : Électricité et du Gaz : Organisation des services publics ; Télécommunications : Organisation des réseaux ; Éclairage Public : Construction des réseaux ; Maîtrise de la demande en énergie ; Infrastructures de recharge pour véhicules électriques ; Achats d'énergies ; Réseaux de chaleur et de froid ; Développement des énergies renouvelables. La proposition est soumise au vote et est **votée à l'unanimité**.

3. Archives Départementales

Une intervention de **Mission Archives CDG34** a été réalisée courant octobre afin de réaliser un état des lieux des archives communales. Suite à cet état des lieux un devis a été établi pour assurer le classement et l'archivage des documents communaux.

Un devis de 5 962.00€ --- 2 166.20€ (subv. Cons. Dep.) = **3 795.80 €** restant dû par la commune pour 27 jours de travail.

Ce devis a été soumis au vote et est **voté à l'unanimité**. Mme Le Maire prendra contact avec **Mission Archives CDG34** pour la réalisation de l'archivage courant 2021.

4. Personnel Communal

- Secrétariat : nous avons reçu en mairie fin octobre la comptable de la communauté des communes Grand Orb afin d'aider la secrétaire de Mairie dans les différents logiciels financier. L'ensemble des conseillers remercie l'aide fournie par la Communauté des communes.
- Service Technique : départ de l'employé communal le jeudi 08 octobre à 10h30 sans en avertir sa hiérarchie. Un premier arrêt maladie a été transmis à la Mairie du 09 au 25/10/2020 et une prolongation jusqu'au 25/11/2020 a été transmise.

5. Commissions Communales : Travaux et Appels d'Offres

La création de ces commissions sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil Municipal.

6. Maison « ROMIGUIER » : FAIC 2020

Le Département de l'Hérault, dans le cadre du Fonds d'Aides aux Investissements Communaux (FAIC), peut financer les projets communaux jusqu'à 80% du montant des travaux. Madame le Maire propose de solliciter cette aide pour la réhabilitation de la Maison ROMIGUIER. Montant de l'opération : 45 614,57 H.T Euros. **Voté à l'unanimité.**

7. Voirie

- Bacs déchets : un projet de cache poubelles est à l'étude avec une demande de subvention. Il est rappelé que de nombreux conteneurs sont laissés en permanence sur la voie publique. Ils entachent le paysage, créent des difficultés de passage sur les trottoirs et sont souvent une source de nuisances pour tout le voisinage. Ne pas nous obliger à verbaliser.
- Parkings : Projet d'ajouter des places de parking au niveau du jeu de boule et celui de la Placette du Fraïsse.
- Voirie : Réhabilitation du virage de la Frégère et mise aux normes de l'entrée du cimetière de Carlenças.

8. Assainissement/Eau

- Contrôle des titres de l'eau pour facture de l'eau 2019 prévu au mois de novembre 2020.
- Visite du SATÈSE pour contrôle de l'état de la station et des postes de relevage le 03/11/2020
- Terrain station d'épuration : proposition de voter un prix de rachat du terrain sur lequel est implanté la station : 0,50 cts €, 0,75 cts € et 1€ le mètre carré.
Prix soumis au vote : 5 votes pour à 0,50 cts €
0 vote pour 0,75 cts €
3 votes pour 1€
1 abstention
Une proposition de 0,50 cts sera faite pour le rachat de ce terrain.

9. Urbanisme

- Une demande de CU(b) *Certificat d'Urbanisme Opérationnel*, a été envoyée par (LR/AR) à la Mairie. La demande concerne le projet de découpage de 2 parcelles en 2 lots à bâtir à

La Frégère : un avis défavorable a été donné car l'eau potable ne peut être fournie par la Commune de Carlenças et Levas.

- Une déclaration de travaux a été déposée en Mairie. La DDTM a statué et demande que cette déclaration soit transformée en permis de construire, car il y a un changement de destination de la bâtisse qui était au départ une grange et qui deviendra une habitation.
- Deux DIA ont été reçues en Mairie : La Commune n'exercera pas son droit de préemption.
- Permis de construire : Madame le Maire propose de prendre un Arrêté pour ne plus autoriser de nouvelles constructions sur la Commune suite aux recommandations de l'ARS (*Agence Régionale de la Santé*) et de la DDTM, qui nous ont conseillé de remettre aux normes la station d'épuration, actuellement saturée.

10. Questions diverses

- Le nouveau site de la commune est désormais officiellement ouvert. <https://carlencasetlevas.fr/>
- Possibilité d'acheter des Pommes et des oranges en Mairie au profit du Téléthon 2020
- Demande en cours de rencontrer les exploitants de la Carrière de Dolomie
- Syndicat Mixte de Gestion du Salagou : le conseiller Gérard FIGAROL a participé à une rencontre avec les responsables du Syndicat. Une plaquette est disponible en Mairie et consultable sur place qui retrace l'ensemble des résultats du Salagou de ces dernières années.



Madame le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 21h20.

Le Maire,
TOLUAFFÉ Sylvie

